

# L'opération de rétablissement du caractère maritime du mont Saint-Michel

## Une démarche nouvelle au service d'un site unique

Lionel Prigent

Volume 21, numéro 2, été 2002

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1072406ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1072406ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0712-8657 (imprimé)

1923-2705 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Prigent, L. (2002). L'opération de rétablissement du caractère maritime du mont Saint-Michel : une démarche nouvelle au service d'un site unique. *Téoros*, 21(2), 40–48. <https://doi.org/10.7202/1072406ar>

# L'opération de rétablissement du caractère maritime du mont Saint-Michel

Une démarche nouvelle au service d'un site unique

**Lionel Prigent**

*La baie du Mont-Saint-Michel fait partie des sites les plus prestigieux et les plus visités dans le Monde. Son nom est tiré de l'île située au fond de la baie, qui abrite un village fortifié, surplombé d'une abbaye gothique. Au rythme des marées, le paysage se change en un désert de sable ou une mer battant les remparts de l'île et les herbues. Mais ce spectacle si particulier disparaît peu à peu. La canalisation des cours d'eau et la construction de digues ont accéléré l'ensablement de la baie. Les herbues ont progressé rapidement et menacent l'insularité du mont. Une digue-route relie le rocher à la terre et les milliers de véhicules des touristes sont stationnés aux pieds des remparts.*

*Depuis près de trente ans, les projets se suivent pour contenir la progression de la terre et restituer l'agencement des abords du mont Saint-Michel. Le dernier, intitulé « Restauration du caractère maritime du Mont-Saint-Michel » a été lancé en 1995. Un budget important (cent trente-quatre millions d'euros hors taxe) est engagé et de nombreux partenaires, État, collectivités locales et associations, participent à ce qui est considéré comme « l'opération de la dernière chance ». La participation d'un plus grand nombre d'acteurs et, surtout, l'engagement local, traduisent un changement d'attitude qui devrait prémunir des échecs des précédentes*

*opérations. Mais toutes les parties prenantes ne sont pas encore impliquées : les visiteurs et les habitants ne sont pas engagés directement dans le processus d'élaboration. Une enquête menée par nos soins montre pourtant leur intérêt pour la sauvegarde du mont et leur soutien à une entreprise visant à sauver le site.*

**L**e Mont-Saint-Michel est un des sites les plus connus et les plus visités en France. Plus de trois millions de personnes chaque année en ont fait la première destination touristique du pays en dehors de l'Île-de-France. L'origine de cette réputation repose sur l'association d'un environnement naturel unique et de l'une des plus belles réalisations de l'architecture médiévale, dédiée à l'archange saint Michel. La baie du Mont-Saint-Michel se distingue comme le théâtre des plus grandes marées d'Europe<sup>1</sup>, qui atteignent par endroit une amplitude de quinze mètres. Au flux, la mer revient si rapidement qu'elle avance, dit-on, à la vitesse d'un cheval au galop<sup>2</sup>.

Située à la lisière de la Bretagne et du Cotentin, entre Cancale et Granville, la baie du Mont-Saint-Michel est bordée par cent kilomètres de côtes, de la pointe du Grouin à la falaise de Champeaux. Elle s'étend sur trois cent quatre-vingts kilomètres carrés, dont deux cent quarante sont soumis au rythme quotidien des marées. Une dizaine de bassins versants y jettent leurs ruisseaux.

Îles, plages, dunes, marais, bocages, polders et falaises abritent une flore et une faune d'une grande richesse (de Baulieu,

1997). La baie se situe sur l'un des grands axes de passage des oiseaux migrateurs qui y trouvent leur alimentation. L'oie cendrée et la macreuse noire font ainsi la joie des promeneurs à l'automne<sup>3</sup>. Soixante-dix espèces végétales ont un terrain propice à leur développement. Les herbues<sup>4</sup> servent de pâture à près de dix mille moutons de prés-salés.

Cet environnement naturel est associé à un village fortifié et à une abbaye considérée comme une merveille de l'architecture gothique qui occupent l'îlot du fond de la baie. Élançant vers le ciel jusqu'à une hauteur de cent soixante et onze mètres, la flèche de l'abbaye domine l'ensemble du paysage. À son sommet, un archange doré est prêt à terrasser le dragon.

Le Mont-Saint-Michel et sa baie sont devenus indissociables. L'Unesco a repris l'argument en 1979 au moment d'inscrire le site au Patrimoine mondial<sup>5</sup> en invoquant des raisons culturelles et naturelles<sup>6</sup>. La population locale possède ainsi un atout peu commun pour son tissu économique. Autour et au sein du mont, s'est développée toute une industrie touristique comparable à celles qui entourent d'autres grands lieux fréquentés (Versailles ou Lourdes). Les gîtes ruraux et les chambres d'hôtes fleurissent le long de la route qui mène aux portes de la forteresse. L'existence d'un patrimoine a concentré la richesse amenée par les visiteurs.

Or, cette richesse est aujourd'hui menacée. Seul un projet de requalification du site est susceptible de lui rendre sa magie et, pour réussir, il lui faut à la fois améliorer le paysage et l'accueil touristique et repousser à

long terme les effets de l'ensablement. Ce projet engagé en 1995 est mené en étroite collaboration par l'État, les collectivités locales et d'autres acteurs. Il répond à la prise de conscience de la valeur économique, mais aussi identitaire d'un tel patrimoine pour la région de la Basse-Normandie ; il est enfin l'affirmation d'une forme de gestion et d'une responsabilité davantage partagées.

Le processus de décision se veut le plus ouvert possible. Le projet postule l'assentiment des visiteurs. Pour mieux associer ces derniers, on leur fournit une information régulière et des réunions sont organisées à leur intention. La participation attendue dépasse l'assentiment moral : les visiteurs devraient contribuer financièrement aux travaux.

Cette très grande attention portée aux usagers d'un site touristique est-elle le signe d'une démarche moins autoritaire et davantage à l'écoute d'une opinion publique ? Les animateurs du projet ont-ils raison de compter sur une approbation sans faille des visiteurs ? Si l'on veut répondre à ces questions il faut, en premier lieu, analyser le site. Sa nature particulière et son histoire expliquent le succès présent, mais aussi les difficultés qui se font jour. La description des travaux projetés et leur coût traduisent l'ampleur de l'opération. Enfin, pour apprécier l'opinion des visiteurs, il faut recourir aux résultats d'une enquête universitaire menée auprès d'un millier de personnes (Prigent, 2001).

### Une histoire marquée par les visiteurs

Au fil de son histoire, le Mont-Saint-Michel a connu trois vagues successives de visiteurs, chacune motivée par une fonction différente du monument : la fonction religieuse jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ; la fonction carcérale qui vaut au monument le triste surnom de « bastille des mers », tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle ; enfin, la fonction touristique, dès la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Cette attraction constante est le résultat d'une alchimie unique qui dure depuis près de quinze siècles. Colline au milieu des océans, passage entre la terre et la mer,

lien entre la terre et le ciel, les symboles se bousculent pour expliquer la vocation du lieu à recevoir les gestes de manifestation de la foi. La force symbolique n'a pas échappé longtemps à l'évangélisation. Dès le VI<sup>e</sup> siècle, les premiers ermites s'installent sur le rocher, appelé alors le mont Tombe. Ils édifient deux sanctuaires, l'un dédié au premier martyr chrétien, saint Étienne, et l'autre, au martyr d'Autun, saint Symphorien. La véritable fondation du Mont-Saint-Michel suit moins de deux siècles plus tard. Selon la légende<sup>7</sup>, Aubert<sup>8</sup>, évêque d'Avranches, fait, en 708, un rêve au cours duquel l'archange saint Michel apparaît et commande d'élever au sommet du mont Tombe un sanctuaire qui lui serait dédié. Un an plus tard, les moines envoyés en Italie pour rapporter un fragment des reliques de l'archange découvrent un incroyable paysage : la forêt de Scissy a disparu, balayée par un raz-de-marée. Les sables et les marées se disputent l'espace où s'étendait une végétation presque impenétrable. Le mont Tombe devient Saint-Michel-au-Péril-de-la-Mer.

La réalité est moins poétique, mais elle n'en conserve pas moins sa part de mystère. Un oratoire chrétien a sans doute été élevé à l'emplacement de vestiges polythéistes dans la baie. Il constitue une réplique du sanctuaire du mont Gargan (en Italie méridionale) aménagé depuis 492 dans une grotte naturelle. Sa consécration à l'archange correspond bien à son époque. Avant d'atteindre les côtes du Cotentin, le culte de saint Michel s'est répandu en Italie, en France et en Angleterre. La raison d'une telle vénération est à rechercher dans les Écritures (Apocalypse de saint Jean) qui octroient deux charges capitales à saint Michel : guerrier, il combat le mal, représenté par un dragon qu'il foule de ses pieds ; justicier, il pèse les âmes au moment du jugement dernier (Bouet, 1998).

### Les moines bâtisseurs

L'installation des moines bénédictins en 965, puis la fondation de l'abbaye, un an plus tard, marquent le véritable essor. Les moines tirent profit de la paix carolingienne et de la rivalité entre le pouvoir breton et le pouvoir normand pour constituer leur

domaine. Du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, les abbés successifs à la tête de l'abbaye se révèlent de grands bâtisseurs. La « Merveille », ensemble des trois étages du monastère, est terminée, dans son état actuel<sup>9</sup>, vers 1228. Le mont rejoint Jérusalem, Rome et Saint-Jacques-de-Compostelle sur l'itinéraire des croyants à travers l'Europe.

Le pèlerinage aux lieux saints comble un besoin profond des croyants du temps médiéval. Les hommes du Moyen Âge vivent dans un monde où le surnaturel est partout présent et où les forces funestes, bénéfiques ou maléfiques, interviennent à chaque instant dans le courant de la vie quotidienne. Mais il y a des lieux privilégiés où la providence se laisse plus aisément fléchir et se révèle grâce aux miracles. Les pèlerinages rassemblent les croyants vers ces lieux saints.

Il est difficile d'estimer le nombre des fidèles qui font chaque année le voyage vers le Mont-Saint-Michel ; les chiffres de 20 000 à 30 000 sont les plus souvent cités. Les conditions de voyage sont éprouvantes. Il arrive parfois que les hommes meurent d'épuisement à leur arrivée, ou soient étouffés, pressés par la foule (Bouet, 1998). Trois dates surtout rassemblent les fidèles : le 8 mai, le 29 septembre et le 16 octobre<sup>10</sup>.

Au faite de sa puissance, l'abbaye accueille soixante moines, sous l'autorité de son plus célèbre abbé, Robert de Torigni (1154-1186). Les rois comme les humbles viennent s'y recueillir : saint Louis en 1256 et en 1264, Philippe le Hardi et Philippe le Bel, en 1311. On y conduira Charles VI Le Fou en 1393 et en 1394. L'apogée est atteint au XIII<sup>e</sup> siècle.

Après ce temps fastueux, l'îlot est pris dans la tourmente de la Guerre de Cent Ans, bien qu'il demeure un bastion invaincu. La fin du Moyen Âge, puis les guerres de religion tarissent le courant des pèlerins (Desquesnes, 1998). Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'âge d'or vit ; l'instauration de la commende et le déclin de la vie monastique confirment la fin d'une époque (Decaëns, 1998). Entre-temps, l'abbaye reçoit une autre vocation.



## Une prison d'État

Louis XI est le premier à avoir l'idée de transformer une partie de l'abbaye en prison. L'isolement du rocher et ses fortifications en font un lieu de réclusion idéal. Avec le renforcement du pouvoir royal, la prison a pris de l'importance, sans que ses détenus ne dépassent jamais quelques dizaines. La Révolution française, inspirée par l'exemple des rois, conforte la destination carcérale et décide la transformation en une prison d'État. Elle y envoie jusqu'à six cents prisonniers, prêtres réfractaires ou chouans. Par décret du 6 juin 1811, Napoléon 1<sup>er</sup> désigne l'abbaye comme une maison centrale de détention pour les prévenus du département de la Manche. Les détenus (toujours au nombre de cinq à six cents, auxquels il faut ajouter une centaine de gardiens et de membres du personnel administratif), sont amenés à vivre dans des conditions précaires d'hygiène.

La Monarchie de Juillet complète le dispositif pénitentiaire en ajoutant une prison politique aux côtés de la prison de droit commun. Des républicains comme Barbès sont maintenus isolés du monde, sans connaître tout de même un régime de détention trop draconien. De 1793 à la date de leur fermeture, les geôles du rocher ont enfermé plus de quatorze mille personnes.

Les habitants du village s'accommodent vite du voisinage de la maison d'arrêt. Ils vivent du commerce avec les détenus et leurs visiteurs (Decaëns, 1998). Quand la décision de fermer est prise par décret le 20 octobre 1863, les Montois ne manquent pas de s'inquiéter, car une source de revenus disparaît. Or, ils ne tardent pas à trouver une consolation au départ de leurs prisonniers. Aux vagues politique et judiciaire succède la vague touristique, plus grosse encore que les deux autres. La renaissance des pèlerinages et l'arrivée de visiteurs occasionnels, amateurs d'art ou simples voyageurs, donnent aux habitants la possibilité de vivre de nouveau de l'accueil.

## La vague touristique

La vocation touristique apparaît timidement au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Une peti-

te élite intellectuelle recherche le dépaysement et les racines de sa culture dans les ruines de l'Antiquité romaine, grecque ou égyptienne. Puis ils découvrent peu à peu les monuments nationaux. Les auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle font ainsi du mont une source de leur inspiration romantique. Victor Hugo séjourne à l'abbaye en 1836. Guy de Maupassant, Gustave Flaubert et Jules Michelet témoignent de leur émotion devant la « Merveille de l'occident ». Ce n'est pas seulement le mont et son abbaye qui impressionnent. Le sanctuaire de l'ancien mont Tombe est inséparable de son décor. Il n'y a guère que Prosper Mérimée qui puisse rester insensible à la magie du lieu<sup>11</sup> : « *Je suis allé au Mont qui n'a pas bougé de place depuis au moins quinze ans que je l'avais vu [...]. Il m'était resté je ne sais quelle idée avantageuse de l'architecture gothique du Mont-Saint-Michel. Cette fois, cela m'a paru horrible*<sup>12</sup> ». Il s'en faut de peu que le mont ne soit jamais retenu comme monument historique. Il le sera enfin en 1874 (Brighelli, 1987) grâce à l'obstination d'un autre inspecteur des Beaux-Arts : Eugène-Emmanuel Viollet-Le-Duc.

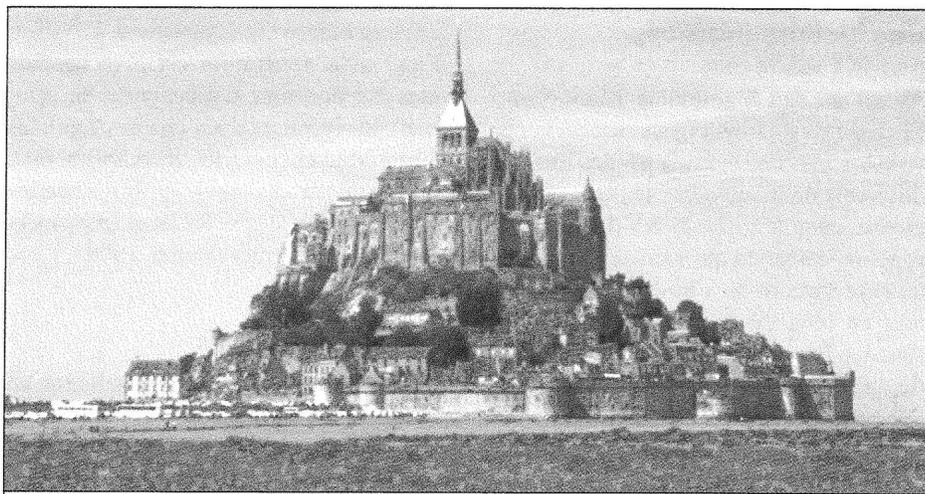
## L'ensablement

Si le pèlerin recevait l'arrivée au mont comme une récompense, après avoir bravé les difficultés, le touriste est plus impatient. La vague touristique rend obligatoire des travaux d'aménagement. Le point culminant est la construction d'une digue-route,

à la fin des années 1870, pour relier le mont à la terre. L'inauguration en 1879 met fin à l'insularité des habitants. En même temps (depuis 1856), la compagnie des Polders de l'Ouest reçoit l'autorisation de combler une partie de la baie pour conquérir des espaces cultivables. Les cours d'eau sont canalisés et perdent de leur force. Des digues sont érigées, rompant très vite l'équilibre naturel de la baie.

Comme pour tous les grands marais littoraux français soumis aux marées, l'ensablement est inéluctable<sup>13</sup>. Le phénomène a une explication simple et générale : la mer monte plus rapidement qu'elle ne descend. Elle entraîne donc plus de sédiments vers la baie qu'elle n'en prend en se retirant et la comble peu à peu. Aux environs du Mont-Saint-Michel, les rivières ont retardé le comblement en repoussant les alluvions vers le large, mais les aménagements successifs ont affaibli l'action des cours d'eau et favorisé le développement des herbues. Le phénomène de sédimentation a donc augmenté et le Mont-Saint-Michel s'est ensablé de plus en plus. L'image populaire n'en demeure pas moins celle d'un îlot pyramidal dressé au milieu d'une grève ou d'un océan.

Aujourd'hui, le Mont-Saint-Michel vit du tourisme. Ses habitants sont partis (il n'en reste guère plus de soixante-dix) et le flot des visiteurs s'est transformé en une marée humaine. La saison s'étale sur huit, voire dix mois. Une étude de la fréquentation du



Le Mont-Saint-Michel, entre Bretagne et Cotentin : une haut lieu de tourisme en France.

site estime le nombre de visiteurs à trois millions deux cent cinquante mille par an (MVA Consultants, 1997).

Les souvenirs, les cartes postales ou les objets de pacotille (coquilles Saint-Jacques en plastique, supports à crayons...) envahissent les étalages des magasins de souvenirs. La mère Poulard, figure emblématique de la petite cité, soixante-dix ans après sa disparition, est toujours présente en photo sur la devanture de l'hôtel qui porte son nom et sur les couvercles de boîtes de biscuits. La rue principale ressemble plus à une galerie commerciale bruyante et désordonnée qu'à un chemin inspirant silence et recueillement avant d'atteindre l'abbaye au sommet de l'île. Les commerçants entretiennent ainsi une longue tradition. Certains ont d'ailleurs conservé les enseignes colorées aux noms enchanteurs des hostelleries d'autrefois.

Les touristes entrent cependant dans un site mal mis en valeur. La digue-route coupe le paysage et trahit la magie séculaire qui opérerait à l'approche du monument. Lors de sa prise de fonction, Jean-Pierre Morelon, chef du Projet de restauration du caractère maritime, fait un triste constat :

*Le Mont-Saint-Michel [...] est aujourd'hui dans une situation indigne de sa renommée. En effet, les constructeurs de polders puis les voitures des touristes sont venus progressivement occuper les abords marins du Mont. Or, c'est précisément cette situation maritime qui a déterminé les hommes du Moyen Âge à construire, à cet endroit, une des abbayes les plus étonnantes qu'il soit donné de voir (Morelon, 1995).*

Son prédécesseur rendait un avis aussi sévère :

*L'arrivée à la digue est décevante : il faut franchir l'ancien front du polder par un long dos-d'âne, qui disperse l'attention au moment précis où le visiteur pourrait avoir conscience d'atteindre enfin au but. La digue est décevante aussi : [...] la présence d'herbus en désordre, de part et d'autre, raconte une histoire confuse, malgré la présence, dans*

*l'axe, du Mont. L'aspect du parking est critiquable aussi. Les enrochements de la digue, l'empiètement du rempart par la route, ôtent au Mont une partie de son échelle et de sa force.*

Or, le public vient chercher le dépaysement, le voyage dans le temps, le rêve, l'imaginaire et l'émotion esthétique, dans une démarche proche de celle des premiers romantiques. Pour le satisfaire, les visites de l'Abbaye font resurgir le passé religieux et carcéral. Quatre musées privés complètent l'offre et reconstituent pour le grand public l'histoire du site et de ses environs. Ces attractions sont supposées maintenir l'attention des visiteurs : le périscope, installé au XIX<sup>e</sup> siècle pour amuser les voyageurs, en est le meilleur exemple. Cependant, il y a une différence entre l'image mythique et commerciale du mont et sa vérité historique : « *Quelle est la demande patrimoniale réelle du public ?* », interroge Lablaude (1991).

*Souhaite-t-il savoir que la flèche du Mont-Saint-Michel n'est pas même centenaire, que l'examen détaillé de son cloître, ce joyau de l'abbaye, révèle que les colonnettes en sont neuves à 95 %, les arcatures à 50 %, que la charpente date entièrement de 1885, la toiture de 1966, le jardin de 1968 et que les factures des rosiers n'en sont pas encore payées ?*

Le débat sur l'avenir du Mont-Saint-Michel s'est ouvert en 1966, à la suite de deux réalisations : la construction du barrage sur le Couesnon, décidé en 1962 et le projet d'aménagement de parcs de stationnement insubmersibles pour la célébration du millénaire du Mont-Saint-Michel en 1966. Depuis, la restauration de l'insularité ne cesse de prendre une place croissante dans le débat. L'inscription au patrimoine mondial donne un argument essentiel à l'existence du projet : l'État français, en ratifiant la convention d'inscription, s'est engagé à assurer la protection, la mise en valeur et la transmission du site. Plusieurs plans se sont succédés sans parvenir à se concrétiser (Seguin, 1998). En 1995, une nouvelle initiative est lancée.

## Les travaux

« *Quand il est urgent, c'est déjà trop tard.* »

Talleyrand

L'avenir est désormais porteur de l'image d'un site retrouvé. Pour réussir ce projet, les discussions et les échanges entre les acteurs concernés ont été longs. Le programme technique détaillé (PTD) rendu public en juin 1999<sup>14</sup> présente les travaux envisagés pour rendre à la Merveille son aspect « maritime ». L'ambition majeure du programme tient en quelques mots : recréer aux abords du mont un environnement naturel de grèves sans végétation et régulièrement baignées par les marées. Ainsi le projet appréhende plusieurs dimensions dans une approche globale :

- la symbolique, la sensibilité et la qualité du site ;
- les équilibres écologiques du milieu naturel ;
- les phénomènes hydro-sédimentaires dans la baie, mouvement des eaux et des marées ;
- l'organisation des accès quelles que soient les fréquentations, les marées et les saisons ;
- la dynamique socio-économique du site et la vie spécifique du mont ;
- l'ouverture sur l'avenir dans les options qui seront prises.

Les travaux envisagés portent à la fois sur l'accès au site et sur l'évolution des herbus dans la baie. La problématique annoncée privilégie deux objectifs : rétablir le caractère maritime du Mont-Saint-Michel et requalifier le site du Mont-Saint-Michel.

L'objectif hydraulique semble le plus important. Il est néanmoins le plus difficile à réaliser et le plus discuté. Le programme technique détaillé donne l'ambition de ce premier objectif : il ne s'agit pas de « désensabler » ou de « désenvaser » la baie, car celle-ci fait l'objet à l'échelle des temps géologiques d'un comblement progressif. Ce n'est pas du pouvoir de l'homme de contrecarrer ce phénomène naturel. Il n'est pas question non plus de pouvoir modifier

le mouvement des marées. En principe, le niveau de sable doit descendre en dessous de la cote de végétation (constituée par les herbues). Autour du mont, la végétation doit disparaître. Les Montois pourront de nouveau citer Gustave Flaubert, décrivant en ces termes le paysage autour du rocher : « *On dirait un désert dont la mer s'est retirée* ».

Cet objectif hydraulique ne consiste pas seulement à redonner à la nature « tous ses droits ». Il reconstitue une image mythique et éternelle, pour laquelle le temps se suspend. Jean-Pierre Maillard, qui était chargé de projet en 1989, a rapporté l'importance des émotions des visiteurs en ces termes :

*Une [...] histoire plus intéressante est celle que perçoivent les visiteurs faisant à pied le tour du Mont, sur la grève. Là, les remparts ont une force considérable. Le sable et l'eau ont une grande présence. Des petits détails, les rides du sable, se mêlent avec la présence inaccessible de Tombelaine, avec la vue infinie du large, avec le frisson né du souci de boucler le tour avant le retour de la marée.*

La partie la plus spectaculaire du projet est la destruction de la digue-route aux abords du mont sur une distance de neuf cents mètres pour la remplacer par un pont-passerelle, mais d'autres ouvrages sont nécessaires. La modification des cours d'eau actuels s'appuie sur des ouvrages à modifier ou à construire : élargissement et transformation du barrage de La Caserne, construction d'épis pour contrôler l'amplitude des divagations du Couesnon, construction d'un « seuil de partage ». Pour qu'il ait la force suffisante pour rejeter le sable hors de la baie, le Couesnon doit en effet être séparé en deux chenaux, balayant les sédiments passant à l'est et à l'ouest du mont. D'autres aménagements hydrauliques concernent la Guintre et le ruisseau Landais<sup>15</sup>, déviés au XIX<sup>e</sup> siècle. Tous les ouvrages doivent rester discrets et intégrés au paysage.

Les polders cultivés seront préservés et l'arrière-pays ne connaîtra pas les risques

d'inondation qui ont marqué les temps anciens. L'érosion naturelle, provoquée par les ruisseaux et la mer, doit simplement jouer son rôle d'entretien de la baie.

Le deuxième objectif, « requalifier le site », propose d'éloigner les stationnements. Les automobiles sont une cause de pollution par leur grand nombre pendant la période touristique et par les hydrocarbures<sup>16</sup> qu'elles dégagent. Plus largement, les transformations pourraient aussi concerner l'accès routier, au lieu-dit « La Caserne ». Appelée par les habitants le « Las Vegas du Mont-Saint-Michel », la zone connaît une pollution visuelle digne de l'entrée des agglomérations urbaines.

L'accueil des visiteurs fait l'objet d'une prudente attention. La nouvelle organisation du site invite à une entrée progressive. Un parc de stationnement de cinq mille places à deux kilomètres du mont, sur les polders, doit remplacer celui qui occupe aujourd'hui le domaine public maritime. L'espace retenu est situé en dehors du périmètre protégé, au sud de la route du littoral et du lieu-dit « La Caserne ». Il accueillera le centre d'information et les services pour les touristes. Les visiteurs pourront se rendre à pied jusqu'au rocher, à l'image des pèlerins d'autrefois, ou ils préféreront monter à bord d'une navette qui les déposera à une centaine de mètres du rocher. À l'arrivée devant les remparts, ils entreront par la porte de l'Avancée à marée basse ou par une passerelle insubmersible à marée haute.

Au départ des navettes, ils trouveront des services d'information et de nécessité. Tout est mis en œuvre pour inviter les visiteurs à rester plus longtemps au mont<sup>18</sup>. Les infrastructures seront néanmoins limitées en nombre et en dimension pour se fondre dans le paysage. La modestie affichée a une explication motivée : il ne faut pas dénaturer le Mont-Saint-Michel par des constructions disproportionnées, ni prendre le risque de le transformer en parc d'attractions.

Enfin, une opération « grand site » a vocation d'aider l'arrière-pays et l'ensemble de la baie. L'étude de fréquentation confir-

me l'impression des habitants des communes autour du mont : les retombées économiques sont bien faibles en proportion de l'affluence autour du rocher. Le projet actuel est une occasion unique et il doit aussi profiter à l'arrière-pays. Dans la liste des travaux prévus, il y a notamment la réhabilitation des moulins à vent, la signalisation harmonisée à l'échelle de la baie de tous les lieux de visite, l'aménagement de circuits de randonnées pédestres ou de pistes cyclables et la « labellisation » de produits locaux. L'opération grand site ne relève pas des mêmes responsabilités que le projet lui-même ; elle l'accompagne sans l'influencer.

### Le financement et le calendrier

L'importance stratégique des points de vue de l'environnement, de la valorisation d'un patrimoine mondial et du développement du tourisme international fait du « rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel » une opération d'intérêt majeur. L'État et les collectivités locales ont engagé des efforts financiers conséquents.

Le coût total de l'opération est estimé à cent trente-quatre millions d'euros (hors taxe). La participation de l'État intervient dans le cadre des contrats de plan État-Région 2000-2006 de la Basse-Normandie et de la Bretagne, par l'apport de Fonds structurels européens et par la participation de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Le reste du financement provient des collectivités locales, en particulier le Conseil régional de Basse-Normandie et le Conseil général de la Manche, et, plus faiblement, le Conseil régional de Bretagne et le Conseil général d'Ille-et-Vilaine. La clé de répartition entre les financements nationaux et supra-nationaux et les financements des collectivités locales est respectivement de soixante et de quarante pour cent. Un emprunt remboursé par les recettes du parc de stationnement complète la part des collectivités locales. Le tarif pour le stationnement et l'utilisation de la navette est fixé à cinq euros par véhicule.

La requalification du Mont-Saint-Michel est une démarche de long terme. Plus de

dix années se seront écoulées entre le signe politique qui a fait renaître le projet (1995) et le passage de la première navette sur le pont-digue (2006). Les effets de la campagne de désensablement, quant à eux, ne seront pas sensibles avant vingt-cinq ou trente ans.

Toutes les études préalables aux travaux ont été menées de 1995 à 1999, première phase qui apparaît finalement assez courte. Les experts et les techniciens ont utilisé une grande partie des résultats accumulés depuis les années 1970. La présentation du programme technique détaillé au syndicat mixte, le 7 juin 1999, a marqué la fin de la période préparatoire. Depuis, la consultation des commissions nationales (Monuments historiques et Environnement) afin de vérifier le strict respect de la loi (en particulier la Loi Littoral de 1986) a fait évoluer le projet. Le lancement des enquêtes publiques, à l'été 2002<sup>19</sup>, est la dernière étape avant l'ouverture du chantier.

L'État a pris expérience des échecs précédents et a évité une action unilatérale. En premier lieu, il a réclamé la participation des collectivités territoriales. La démarche prend le parti d'une conception plus « moderne » et plus modeste de l'État. Elle allie le volontarisme (« *il faut montrer que l'État fait quelque chose* », observe anonymement un fonctionnaire) et une concertation large, mais encadrée. L'administration centrale lance une initiative et une dynamique à partager au lieu d'entreprendre une action imposée au nom de l'intérêt commun (Delmas, 1991).

L'État n'est cependant pas absent. Il assure le pilotage général du projet ; le chef de projet est directement rattaché au cabinet du premier ministre<sup>20</sup>. Cette situation stratégique place sous ses ordres les services de trois ministères : Équipement, Environnement et Culture. Quant à l'aspect technique, l'État et le syndicat mixte s'appuient sur la « Mission Mont-Saint-Michel » : attachée à la direction départementale de l'Équipement de la Manche, cette cellule de sept personnes est chargée de coordonner et d'organiser les études préalables<sup>21</sup> ; ses activités concernent à la fois la gestion administrative du pro-

jet (règlement des difficultés juridiques et comptables, passation des marchés publics) et la gestion technique (lancement et suivi des études).

La participation d'un grand nombre de partenaires a amené de nouvelles méthodes de travail. Le langage de la négociation et du compromis entre des partenaires a remplacé celui du « donneur d'ordre ». La démarche n'est pas seulement une tentative de plus de « sauver le mont » dans un contexte inchangé, elle a pour intention de modifier les habitudes de tous les acteurs présents. Cela suppose une présence différente de l'État, moins dirigiste, et un nouvel engagement des services publics centraux : de décideurs, ils sont devenus conseillers. Au sein de la puissance publique, une véritable gestion en commun a ainsi dû s'organiser concrètement.

L'engagement des collectivités locales s'est traduit par la création d'un syndicat mixte. Cette structure, désignée comme maître d'œuvre, réunit les collectivités territoriales concernées<sup>22</sup>. Elle est donc devenue la structure de discussion des choix et prend les orientations principales. Elle se charge également de la communication, de l'organisation des réunions publiques et de la rédaction de plaquettes d'information.

La volonté d'ouverture doit également concerner les acteurs les moins institutionnels : les habitants d'un côté, les visiteurs de l'autre. Grâce aux réunions publiques, aux communiqués de presse et aux documents distribués gratuitement sur le site, ces deux publics sont régulièrement informés de l'évolution du programme. La présence des visiteurs et leur participation est revendiquée comme une démarche incontournable, autant par l'État que par le syndicat mixte. Mais en réalité, ces derniers ne sont que des paramètres à intégrer et leurs comportements sont supposés connus. En témoigne le rapport du Service d'études techniques des routes et autoroutes (1998) qui envisage l'augmentation de la fréquentation du site sur la seule base de l'amélioration du réseau routier. Le visiteur est supposé réagir mécaniquement aux stimuli proposés, de l'amélioration de la

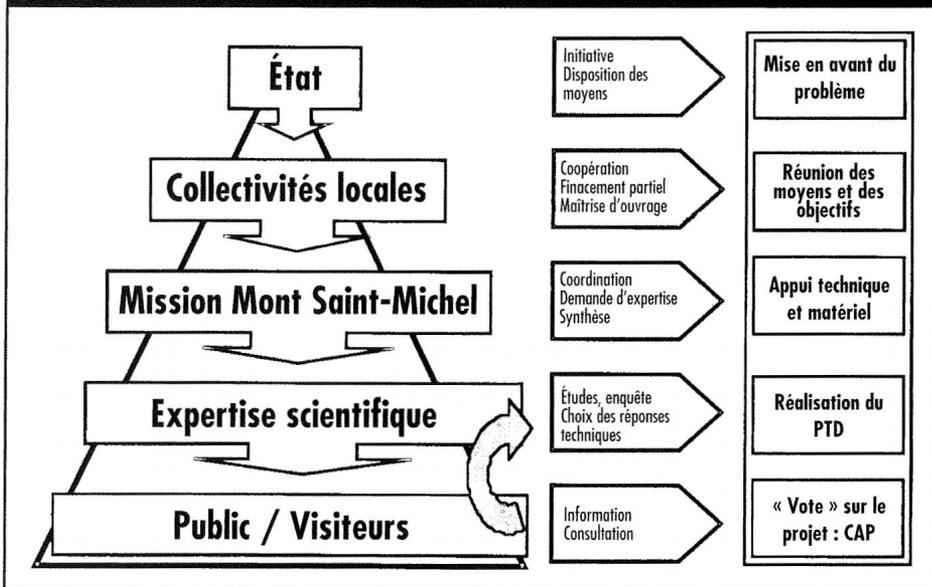
circulation à la mise en place de zones de stationnement ou de navettes. L'aspiration à un fonctionnement proche d'une démocratie directe ne semble pas s'être réellement concrétisée.

Le mode d'information envisagé ne permet au public qu'une approbation tacite en fin d'élaboration d'un programme tout entier maîtrisé par le « donneur d'ordre » : l'émergence du problème, la discussion des réponses, le choix d'une ou de plusieurs solutions et l'évaluation monétaire échappent au public et aux visiteurs. La démarche se présente comme un processus qualifié par les Anglo-saxons de « top-down ». L'initiative vient du haut de la pyramide de décision et est dirigée vers la base. Le problème comme les réponses sont déjà formulés quand ils sont soumis au public. En aucun moment ce dernier ne peut intervenir sur la définition du problème, ni ne peut influencer l'expert sur ses propres croyances. Le projet soumis aux visiteurs du Mont-Saint-Michel donne les indications techniques d'un ensemble très largement engagé pour lequel les principaux travaux nécessaires et la cohérence d'ensemble de l'aménagement envisagé sont déjà totalement fixés. Pour Lascoumes (1997), une telle conclusion n'est guère surprenante. L'objectif est de

*chercher à rendre gouvernables les situations sociales problématiques (controversées ou conflictuelles) en organisant non pas leur transparence, mais leur mise en débat et peut-être plus fondamentalement leur mise en discours. Il s'agit moins de donner la parole à des publics incertains que de donner à parler et à entendre.*

Le processus pourrait conduire à « technologiser la démocratie » plutôt qu'à « démocratiser la technologie<sup>23</sup> » (Levidow, 1998). En tout cas, il ne répond que partiellement aux préoccupations de Mermet (1987) qui observait « *la frustration des praticiens et des associations en ce qui concerne leur participation (...) aux processus de décisions* ». Tous ont l'impression de subir de la part des décideurs un traitement inéquitable. Cet abus de pouvoir va du manque d'explication des motivations d'une décision à une approche partielle en

**TABLEAU 1**  
Un processus de décision « Top-down » au Mont-Saint-Michel



passant par l'escamotage des variantes possibles.

Au Mont-Saint-Michel, l'ouverture du débat aux visiteurs se limite à les informer afin d'obtenir leur adhésion. Les brochures distribuées gratuitement font étalage d'une technologie considérable : maquettes de la baie pour simuler les effets des aménagements sur les courants hydro-sédimentaires ; plans détaillés du nouveau barrage avec toutes les caractéristiques techniques ; description en langage scientifique des espèces présentes sur les herbues... Preuves à l'appui, les experts font ainsi la démonstration de la complexité du problème, mais les arguments présentés étouffent de fait toute discussion<sup>24</sup>. Si les questions techniques échappent au visiteur commun, le choix politique de préserver ou non le paysage du mont, en y consacrant les moyens nécessaires, peut le concerner plus directement.

Pour autant, faut-il condamner sans réserve une démarche qui, bien qu'imparfaite, n'en tente pas moins de confronter des décisions à l'opinion avant la réalisation d'un projet ? Que cette démarche soit engagée en particulier dans le domaine du patrimoine n'est sans doute pas anodin.

La question de la participation doit être posée pour les visiteurs, en tant que révé-

lateurs de l'importance du Mont-Saint-Michel, non seulement sur le plan symbolique, mais aussi sur le plan commercial immédiat et sur les perspectives de poursuite de cette attraction. Intégrer les visiteurs dans la démarche revient à envisager que ceux-ci détiennent un droit sur le site, non seulement comme visiteurs, mais aussi comme personnes informées de la présence du site et soucieuses d'en préserver l'existence comme actif du patrimoine.

Accepter la participation des visiteurs modifie l'état d'esprit qui conduit à la prise de décision. À l'image des questions d'environnement, c'est une autre forme d'élaboration de la décision qui peut être envisagée (Calame, 1998) : « *les modes actuels de gouvernance sont inadaptés au défi. Ils privilégient les approches sectorielles [...] et les normes, c'est-à-dire les obligations uniformes s'appliquant à chaque acteur là où il faudrait organiser la négociation entre acteurs* ».

Entendre les visiteurs, c'est avant tout vérifier la pertinence d'un projet de restauration du site et tester l'hypothèse, retenue par les animateurs du projet, d'une contribution financière des touristes. Une telle enquête a été menée, en dehors du cadre institutionnel du projet<sup>25</sup>.

## Les visiteurs et la préservation du Mont-Saint-Michel

S'il convient de prendre en compte les opinions des visiteurs, il faut pouvoir les interroger. L'enquête fournit une représentation de ces opinions à un instant du temps, juillet 1999, alors que le programme technique détaillé vient juste d'être approuvé par le syndicat mixte et que la connaissance publique autour du projet est encore relativement faible.

La cible de l'enquête est exclusivement composée des visiteurs. Comme pour tous les monuments historiques, des statistiques régulières de fréquentation sont publiées, mais il n'y a aucun recensement exhaustif des flux. Seules les entrées sur la zone de stationnement géré par le syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de l'anse de Moidrey et les visites payantes à l'intérieur des remparts (musées et entrées de l'abbaye) sont systématiquement enregistrées dans les statistiques officielles.

Telle qu'elle ressort de l'enquête, la représentation du Mont-Saint-Michel reste proche de celle proposée par les cartes postales. La baie du Mont-Saint-Michel est considérée comme un bien naturel, mais aussi comme l'écrin du village insulaire. C'est pourquoi une poldérisation du site est rejetée par près de quatre-vingts pour cent des personnes interrogées. La visite du Mont-Saint-Michel et de son environnement représente une incursion dans l'époque médiévale, temps mystérieux où les éléments n'étaient pas encore dominés. La motivation à conserver le site en son état trouve donc plusieurs justifications possibles :

- la satisfaction personnelle de visiter le site ;
- le souhait de conserver, aujourd'hui et demain, un paysage exceptionnel ;
- un sentiment altruiste de permettre à tous de profiter du site ;
- la volonté de transmission aux descendants.

L'orientation des réponses est sans ambiguïté. L'usage personnel est largement distancé par deux autres propositions. La proposition de conserver le site pour lui-même

recueille 69,17 % et celle concernant la transmission aux générations futures 78,74 %<sup>26</sup>. C'est pourquoi le problème de l'ensablement est considéré comme « très important » (50,05 %) ou « important » (38,81 %) par une très forte majorité de l'échantillon. En revanche, la pollution visuelle par les automobiles est jugée moins sévèrement : seul le quart (24,79 %) des réponses situe le problème à un niveau « très important » et 36,03 % le considèrent « important ».

Dans leur ensemble, les visiteurs considèrent qu'il est nécessaire de conserver le Mont-Saint-Michel. C'est même un objectif essentiel pour plus la moitié des personnes interrogées.

Le problème de l'ensablement du Mont-Saint-Michel était connu par la majorité de l'échantillon. Mieux, deux tiers des personnes étaient informées du programme de « restauration du caractère maritime du Mont-Saint-Michel », après la publication d'articles de journaux ou la diffusion de reportages télévisés. Mais, dans la plupart des cas, la perception du projet se limitait à « désensabler le mont ». Les visiteurs ont ainsi retenu l'aspect le plus spectaculaire, mais aussi celui qui leur paraissait le plus essentiel. Pour 68 %, s'il faut choisir entre mener l'opération de désensablement et mener l'opération d'aménagement, c'est le désensablement qui l'emporte ; il reste seulement près d'un quart de l'échantillon en faveur de l'aménagement. Néanmoins, le souhait de voir mener en premier lieu l'option de désensablement ne s'accompagne pas d'un rejet de l'aménagement. L'éloignement des parcs de stationnement est un principe finalement bien accepté, puisqu'il obtient 92,20 % de réponses positives.

L'enseignement tiré de cette enquête réside peut-être dans l'expression d'une opinion très largement majoritaire qui veut une préservation du Mont-Saint-Michel. L'attachement au mont est exprimé non seulement comme un souci de préserver les conditions de visite pour soi, mais surtout comme une volonté de garantir l'existence du mont dans l'avenir. Cet attachement s'accompagne de l'acceptation par les vi-

siteurs de contribuer directement, sous la forme d'un droit d'entrée ou de stationnement, au financement du projet. En moyenne, les visiteurs interrogés s'accordent à verser une somme de trente francs si cela peut servir à la requalification et à la permanence du Mont-Saint-Michel. Si tous les visiteurs versent la même contribution, le financement du projet est facilement assuré (Prigent, 2001). De la sorte, l'enquête marque une approbation globale des visiteurs face à la décision de procéder à un aménagement autour du mont. Elle conforte très largement les options retenues par le syndicat mixte.

L'enquête n'apporte aucune conclusion susceptible de compromettre les avancées actuelles du projet, ni la démarche de l'État et des collectivités locales. Au contraire, la plupart des réponses données par l'échantillon retenu confortent les options qui sont aujourd'hui retenues. Il ne faut cependant pas en conclure qu'une consultation des usagers est totalement inutile. L'enquête a en effet révélé que si les visiteurs témoignaient d'un attachement au Mont-Saint-Michel, ils n'étaient pas prêts à consacrer une somme trop importante à sa préservation : la contribution acceptée, inférieure à cinq euros, est finalement proche du prix d'entrée dans de nombreux autres sites. Si le choix politique de préservation n'est donc pas contesté, sa réalisation ne peut rassembler que des moyens relativement limités.

L'absence de contestation des décisions doit être comprise comme une forme indirecte d'approbation. Mais la consultation préalable aurait permis de ne pas attendre l'annonce des premières décisions pour connaître l'opinion publique. Si les propositions avaient été rejetées par les visiteurs, les formes d'expression du refus auraient été difficiles à anticiper : réduction du nombre de visiteurs, mais aussi protestation des associations de défense de l'environnement ou du patrimoine.

**Lionel Prigent**, Université de Bretagne Occidentale, Centre de Droit et d'Économie de la Mer (CEDEM).

## NOTES

- 1 Quatrième rang mondial pour l'amplitude de ses marées.
- 2 En réalité, la vitesse de l'eau atteint soixante-deux mètres par minute, soit de sept à dix kilomètres par heure, vitesse considérable, mais en deçà de l'allure d'un cheval. Cependant, Victor Hugo a su traduire en une image saisissante le danger qui menace tout promeneur imprudent.
- 3 Le premier inventaire de l'écosystème, mené en 1974, fait état de la richesse du milieu, recensant notamment quatre-vingts espèces de poissons (Lefeuvre et Landre, 1974 ; Lefeuvre, Landre et Aubert, 1975).
- 4 Les herbues sont des prairies naturelles constituées des sédiments déposés. Jour après jour, la mer abandonne au fond de la baie des particules fines, mi-argile et mi-calcaire, qui constituent une vase grise. Des plantes, adaptées au sol salé, fixent le dépôt. Celui-ci s'épaissit et n'est plus submergé que lors de fortes marées. Peu à peu, la vasière devient herbu.
- 5 La liste du Patrimoine Mondial a pour vocation de recenser les pièces uniques appartenant à la culture, à la nature et à la connaissance mondiales.
- 6 Des vingt-sept sites français inscrits au Patrimoine mondial, certains le sont pour leur valeur naturelle, d'autres pour leur valeur culturelle. La baie du Mont-Saint-Michel est le seul site qui bénéficie d'une inscription à la fois pour ses caractéristiques naturelles et culturelles.
- 7 Un document, la *Revelatio*, est la source unique de l'historiographie du lieu.
- 8 Aubert n'offre aucun gage d'authenticité. La *Revelatio* est le seul et unique texte qui cite son existence avant le XI<sup>e</sup> siècle (Déceneux, 2000).
- 9 Ce chef-d'œuvre de l'art gothique est resté inachevé (Neveux, 1998).
- 10 À ces trois dates sont célébrées les fêtes consacrées à l'archange. Un autre rassemblement a lieu tous les 18 juin, pour saint Aubert. Chaque fois, le mont est envahi par une cohue de pèlerins auxquels se mêlent jongleurs, marchands et... voleurs.
- 11 Second inspecteur général des Monuments historiques, Prosper Mérimée a une attitude conforme aux usages de son temps. Le XIX<sup>e</sup> siècle hésite, face aux monuments, entre deux attitudes. Les romantiques ont le goût de l'étrange. Victor Hugo, en particulier, est sensible à l'aspect composite du Mont. En revanche, les gens de l'administration des Monuments historiques préfèrent les constructions fidèles à un style unique.

- 12 Compte rendu d'une mission d'inspection, destiné au vice-président de la Commission des Monuments historiques (le 25 juin 1841).
- 13 Les quantités de sable apportées chaque année sont à une échelle incompatible avec l'action humaine. Même quand la tangué (ce mélange de vase et de boue déposé par la mer) a été utilisée comme engrais, les prélèvements au rythme industriel de sept cent mille tonnes par an n'ont pas arrêté l'ensablement.
- 14 Le Comité syndical du Syndicat mixte, réuni le 7 juin 1999, a adopté à l'unanimité les dispositions du programme technique détaillé.
- 15 Les aménagements ont été décidés à partir des études hydro-sédimentaires des programmes précédents et des études complémentaires pour mesurer les conséquences des solutions imaginées.
- 16 La pollution ne concerne pas tant les monuments, protégés par les vents, que les visiteurs qui supportent l'odeur des gaz d'échappement dès leur arrivée.
- 17 Le syndicat mixte et la Mission Mont-Saint-Michel ont retenu la solution du train sur pneumatiques.
- 18 Le but est d'augmenter la durée moyenne des visites d'une heure et demie. Elle est aujourd'hui de trois heures en moyenne.
- 19 Les enquêtes publiques se sont déroulées du 23 juillet au 23 septembre 2002, dans seize communes des départements de la Manche et d'Ille-et-Vilaine.
- 20 Au début de l'année 2002, un changement est intervenu au poste de chef de projet : Jean-Pierre Morelon a laissé la place à François Malhomme.
- 21 Un grand nombre d'études ont été menées avant et depuis 1995 pour analyser la sédimentologie, le meilleur aménagement possible, mais aussi la fréquentation touristique... La synthèse de toutes les études figure dans le programme technique détaillé adopté par le syndicat mixte en juin 1999.
- 22 Les collectivités sollicitées sont la commune du Mont-Saint-Michel, le conseil général de la Manche et le conseil régional de Basse-Normandie. Le conseil régional de Bretagne et le conseil général d'Ille-et-Vilaine sont demeurés hors du syndicat mixte, tout en participant au financement.
- 23 Le terme « technologie » doit être compris ici au sens de méthodes d'expertise.
- 24 L'enquête publique de l'été 2002 illustre encore cette situation. Ouverte aux touristes et aux habitants, elle produit une information

dense, réunie dans une dizaine d'épais volumes et composée de cartes, de tableaux, de graphiques et de textes dont le vocabulaire et l'organisation restent suffisamment hermétiques pour décourager la majorité des observateurs. Ces derniers, après un bref parcours de quelques documents, finissent par signer, sur le cahier d'enregistrement des commentaires, un avis général enthousiaste accompagné de quelques mots d'encouragement.

- 25 L'exploitation sous la forme d'une étude économique de cette enquête a fait l'objet d'une thèse d'économie (Prigent, 2001).
- 26 Le total fait plus de 100 % en raison des réponses multiples : deux propositions étaient demandées pour permettre éventuellement de faciliter l'affirmation des réponses moins « altruistes ».

### Bibliographie

- Bouet, P. (1998), « Le premier millénaire », *Le Mont-Saint-Michel, Histoire et Imaginaire*, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, Paris, Anthèse - Éditions du Patrimoine, p. 21-26.
- Bouet, P. (1998), « Les pèlerinages », *Le Mont-Saint-Michel, Histoire et Imaginaire*, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, Paris, Anthèse - Éditions du Patrimoine, p. 76-78.
- Brighelli, J.-P. (1987), *Entre ciel et mer, le Mont-Saint-Michel*, Paris, Gallimard.
- Calame, P. (1998), « Quel environnement au XXI<sup>e</sup> siècle ? Environnement, maîtrise du long terme et démocratie. Les principaux enseignements du colloque de Fontevault », *Natures-Sciences-Sociétés*, 6 (1), p. 58-67.
- de Baulieu, F. (1997), *Mer Vivante en Bretagne*, Douarnenez, Le Chasse-Marée / Ar Men.
- Decaëns, H. (1998), « Le Mont-Saint-Michel, prison d'État », *Le Mont-Saint-Michel, Histoire et Imaginaire*, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, Paris, Anthèse - Éditions du Patrimoine, pages 51-57.
- Decaëns, H. (1998), « Le XVI<sup>e</sup> siècle : la comende et le déclin de la vie monastique », *Le Mont-Saint-Michel, Histoire et Imaginaire*, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, Paris, Anthèse - Éditions du Patrimoine, p. 42-44.
- Déceneux, M. (2000), « Aux origines du Mont-Saint-Michel », *Ar Men*, p. 26-37.
- Delmas, P. (1991), *Le Maître des horloges. Modernité de l'action publique*, Paris, Éditions Odile Jacob.
- Desquesnes, R. (1998), *Le Mont-Saint-Michel rendu à la mer*, Caen, Conseil Régional de Basse-Normandie, Service Communication, Département Pédagogie.

Lablaude, P.-A. (1991), « Le Mont-Saint-Michel, ou la fabrication d'un monument historique », *De l'utilité du patrimoine*, Abbaye royale de Fontevraud, Caisse nationale des monuments historiques et des sites.

Lascoumes, P. (1997), « Information, consultation, expérimentation : les activités et les formes d'organisation au sein des forums hybrides », *Séminaire du programme « Risques collectifs et situations de crise »*, Grenoble, MRASH - CNRS.

Lefeuve, J.-C., et N. Landre (1974), *Inventaire des richesses naturelles de la Baie du Mont-Saint-Michel*, Rennes.

Lefeuve, J.-C., N. Landre, et T. Aubert (1975), *Aménagement et mise en valeur des richesses naturelles : la baie du Mont-Saint-Michel*, ANERA / SEPNEB.

Levidow, L. (1998), « Democratizing Technology or Technologizing Democracy? Regulating Agricultural Biotechnology in Europe », *Technology in Society*, 20, p. 211-226.

Mermet, L. (1987), « Plus de démocratie pour l'environnement », *L'environnement dans l'analyse et la négociation des projets*, G. Barouch et J. Theys. Paris, Cahiers du Germes, 12, p. 515-520.

Morelon, J.-P. (1995), *Les grandes lignes du projet Mont-Saint-Michel et de son montage*, Paris, Mission Mont-Saint-Michel.

MVA Consultants (1997), *Enquêtes de fréquentation du Mont-Saint-Michel*, Saint-Lô, Mission Mont-Saint-Michel.

Neveux, F. (1998), « Le Mont à la fin du Moyen Âge (1204-1500) », *Le Mont-Saint-Michel, Histoire et Imaginaire*, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, Paris, Anthèse - Éditions du Patrimoine, p. 35-39.

Prigent, L. (2001), Valeur d'usage et valeur de non-usage d'un patrimoine. *Une application de la méthode d'évaluation contingente au Mont-Saint-Michel*, Thèse de Doctorat de Science Économique, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 427 pages + 85 pages (annexes).

Seguin, J.-F. (1998), *Mont Saint-Michel, la reconquête d'un site*, Paris, Le cherche midi éditeur.

Service d'études techniques des routes et autoroutes (1998), *Projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. Étude prospective sur la fréquentation du Mont-Saint-Michel*, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, Direction départementale de l'Équipement de la Manche, Mission Mont-Saint-Michel, p. 20.